

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par

M. Belhaddad, Mme Krimi, Mme Vanceunebrock et Mme Zannier

ARTICLE 1ER QUATER

À cet article, après le mot :

« laïcité »,

insérer :

« et fait religieux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec la nouvelle rédaction de l'article 1^{er} *ter* issue du précédent amendement, le champ du référent laïcité actuellement institué par l'article 1^{er} *ter* étant étendu au fait religieux.

Cet amendement fait suite à une analyse menée par l'Institut des Hautes Études Islamiques.